

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
VAL DE MARNE

Commune :
VILLIERS SUR MARNE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

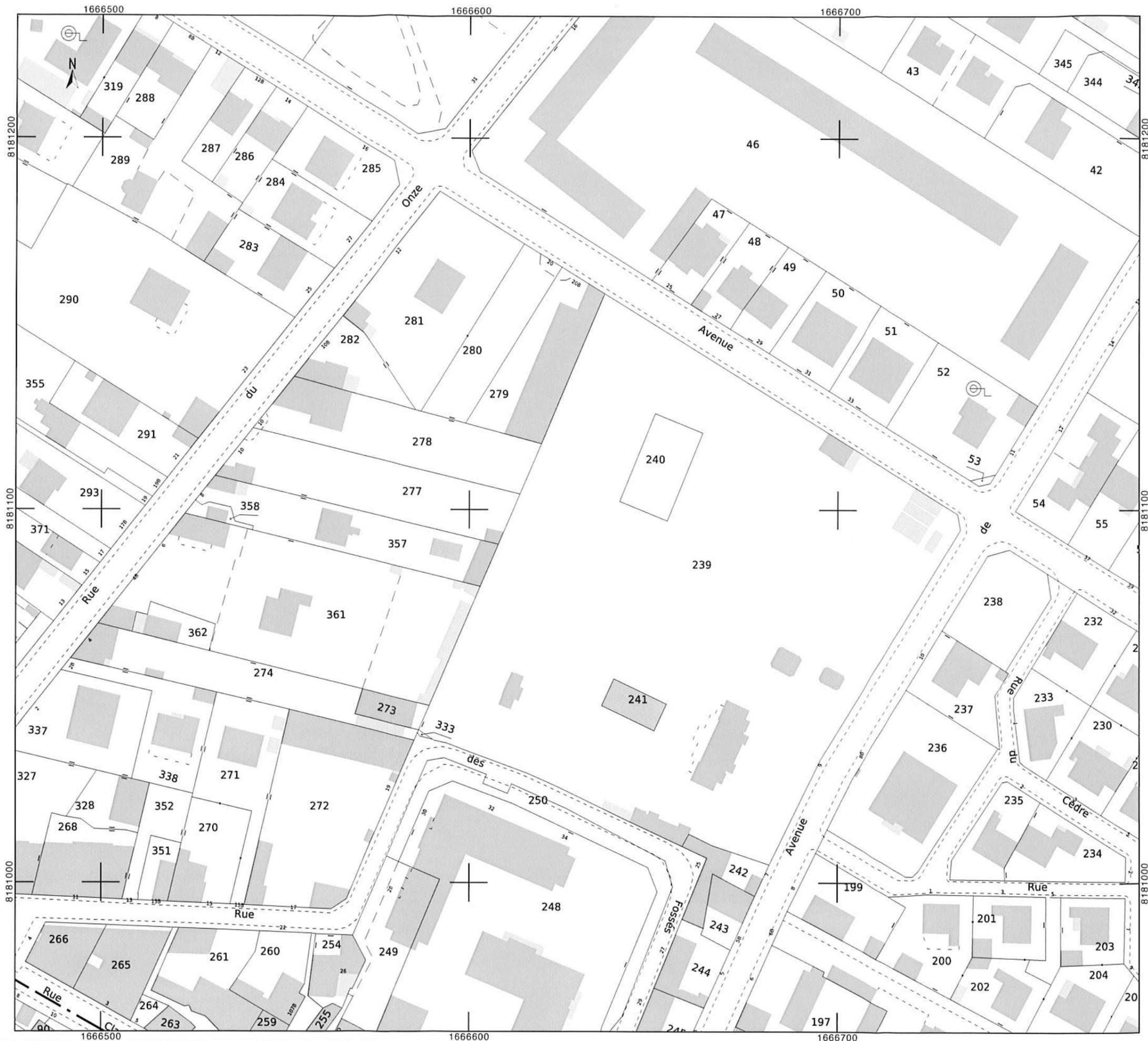
Date d'édition : 16/09/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CRETEIL
Hôtel des Finances 1 Place du Général Pierre
Billotte 94037
94037 CRETEIL CEDEX
tél. 01 43 99 36 36 -fax 01 43 99 37 91
cdif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2012 Ministère de l'Économie et des finances



Commune :
VILLIERS SUR MARNE (079)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 4171 M
Document vérifié et numéroté le 15/12/2016
A CRETEIL CDIF
Par J. GAFFARD
Géomètre principal
Signé

Centre des Impôts foncier de :
CRETEIL
Hôtel des Finances
1 Place du Général Pierre Billotte

94037 CRETEIL CEDEX
Téléphone : 01 43 99 36 36
Fax : 01 43 99 37 91
cdif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous sigles (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.
A , le

Section : AK
Feuille(s) : 000 AK 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

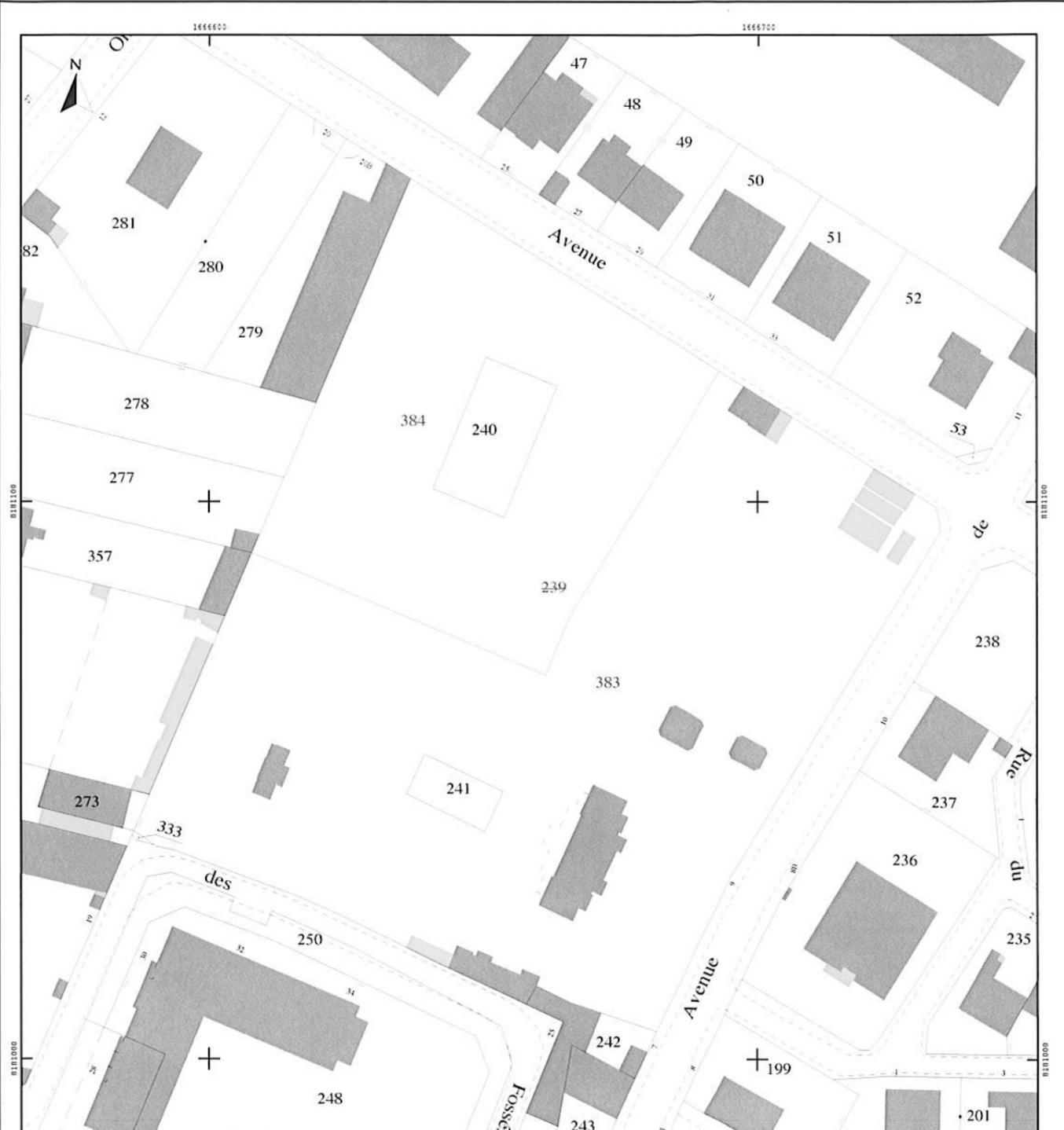
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 15/12/2016
Support numérique :

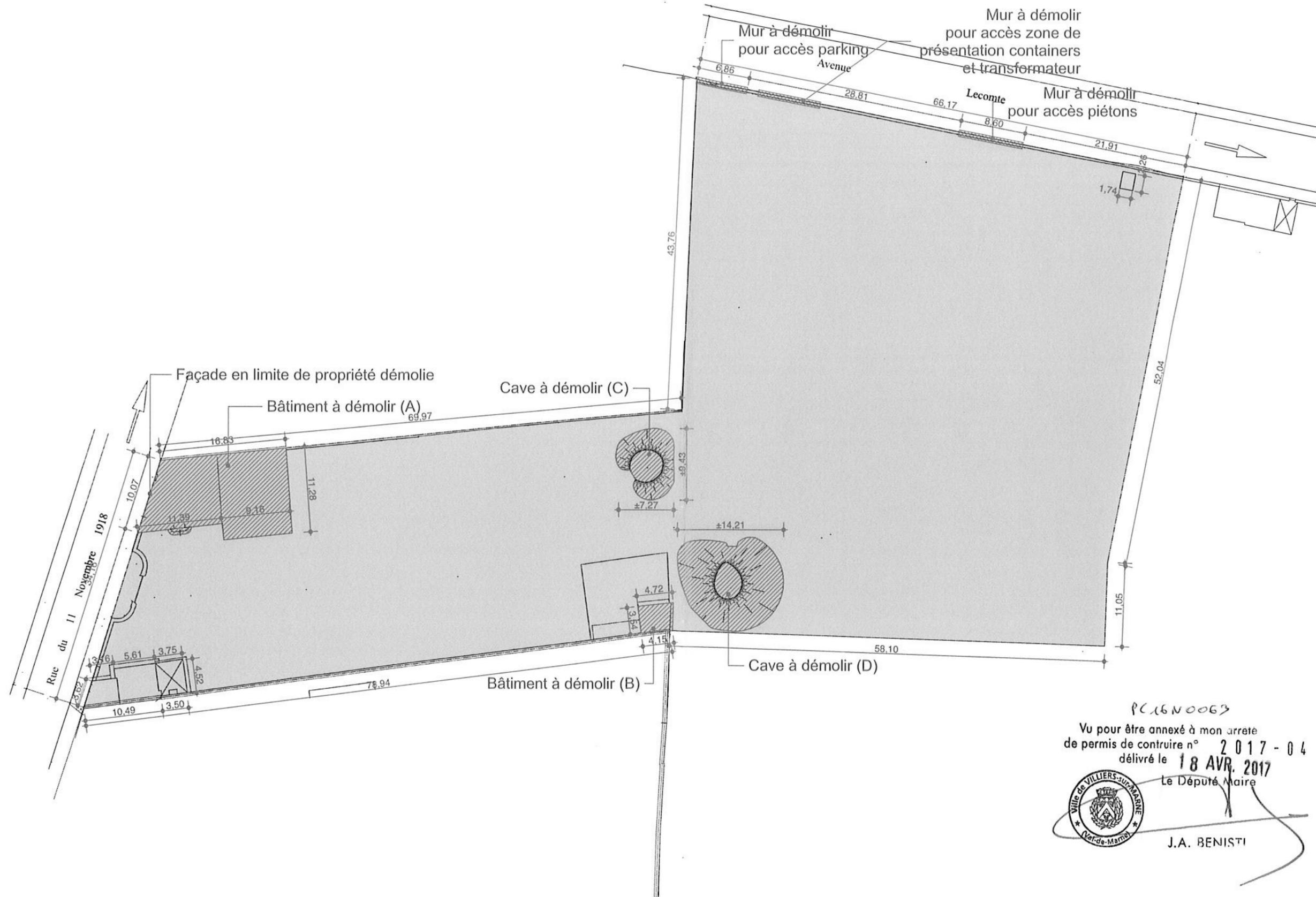
D'après le document d'arpentage
dressé
Par M. BOLLAERT (2)

Réf. :
Le 08/12/2016

Document vérifié et numéroté le 15/12/2016

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...)





PC 16 N 0063
 Vu pour être annexé à mon arrêté
 de permis de construire n° 2017 - 04 / 0022 -
 délivré le 18 AVR. 2017
 Le Député Maire
 J.A. BENISTI

Photo 1 (Bâtiment A) :



Photo 2 (Bâtiment A) :



Photo 3 (Bâtiment B) :

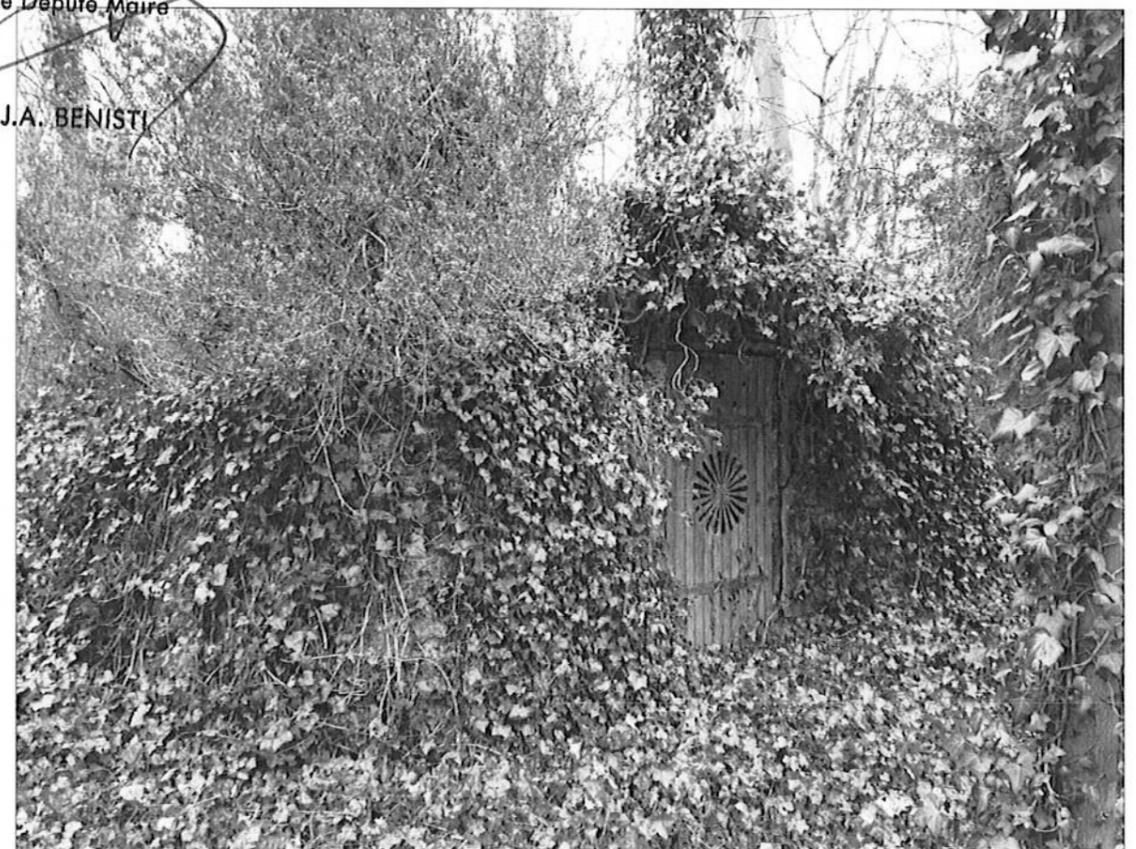


PC 16 W0063
Vu pour être annexé à mon arrêté
de permis de construire n° 2017-04 / 0022 - Photo 4 (Bâtiment C) :
délivré le 18 AVR. 2017



Le Député-Maire

J.A. BENISTI



PC 16 W 0063
Vu pour être annexé à mon arrêté
de permis de construire n° 2017 - 04 / 0022 -
délivré le 18 AVR. 2017
Le Député/Maire
J.A. BENISTI

Photo 5 (Bâtiment D) :

